

EUROPE GUYANE

APP 2023

LÉROP LA KÉ ZOT



Fiche descriptive AAP Biodiversité

**Objectif prioritaire 2 :
Europe plus verte,
résiliente et à faible
émissions de carbone**

**Priorité 2.1. : Accompagner
la Guyane vers une
économie décarbonée,
résiliente et à faible
impact environnemental**

**Objectif spécifique 2.7 :
Améliorer la protection et
la préservation de la nature
et de la biodiversité,
infrastructures vertes**

Thématique :

Amélioration et de structuration des connaissances, de préservation et de valorisation de la nature et de la biodiversité.

Territoire : Tout le territoire guyanais

Bénéficiaires potentiels :

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Établissements publics
- Entreprises
- Associations
- Fondations

Taux de cofinancement FEDER indicatif : 85 %

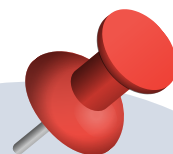
Enveloppe prévisionnel du projet en coût total : 200 000 € minimum

**Vous avez des questions : fonds-europeens@ctguyane.fr
Pour en savoir plus sur nos financements : www.europe-guyane.fr**



- Le cahier des charges sera disponible le 15 septembre 2023
- Le dépôt de la demande de subvention est 100% dématérialisée (Sur rendez-vous un accompagnement au dépôt en ligne peut vous être proposé)

www.europe-guyane.fr



Date de lancement de l'AAP :
30 octobre 2023

**Date limite de réception des
candidature : 29 mars 2024**